



Procès-verbal du conseil scientifique du 26 mars 2015

Le conseil scientifique de l'EFR s'est réuni le jeudi 26 mars 2015 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris, sous la présidence de Patrick Boucheron. La séance s'ouvre à 9h40.

Membres présents ou représentés (18)

Mme Anna BELLAVITIS, professeur à l'université de Rouen ;
M. Patrick BOUCHERON, professeur à l'université de Paris Panthéon-Sorbonne ;
M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des directeurs des études ;
M. Paolo CAMMAROSANO, Centro Europeo Ricerche Medievali ;
Mme Annie COISY, représentante élue des enseignants chercheurs ;
M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (pouvoir à M. Jean-Louis FERRARY) ;
M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Michaël GASPERONI, représentant élu des membres scientifiques non enseignants chercheurs ;
M. Roger GENET, le directeur général de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Benoist PIERRE ;
M. Patrick GILLI, professeur à l'université de Montpellier ;
Mme Claude POUZADOUX, Centre National de la Recherche Scientifique ;
M. Manuel ROYO, professeur à l'université de Tours ;
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cinzia VISMARA, professeur à l'université de Cassino ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

Assistaient également à la séance

M. François DUMASY, directeur des études à l'EFR ;
M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative à l'EFR ;
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études à l'EFR ;
M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR.

Absents excusés

M. Giorgio BLUNDO, École des Hautes Études en Sciences Sociales ;
M. Pascal LE DEUNFF, sous-directeur de la recherche et des échanges scientifiques, représentant du ministère des affaires étrangères et du développement international.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Examen des candidatures aux postes de membre de l'École française de Rome (année 2015/2016) : renouvellement et recrutement ;
4. Poste de responsable de la bibliothèque à pourvoir au 1^{er} octobre 2015 ;
5. Examen des manuscrits présentés pour publication ;
6. Présentation d'un programme de recherche ;
7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Information de la directrice

La directrice fait part à l'assemblée de son souhait d'impliquer les membres du conseil scientifique dans la construction du futur contrat quinquennal (2017) : il s'agira d'évaluer les programmes mis en œuvre pendant le contrat quinquennal en cours et d'en tirer des conséquences pour l'élaboration des futurs axes et programmes. Les porteurs des programmes actuellement déployés ont chacun reçu une fiche d'auto-évaluation, laquelle est à remettre à la direction fin avril 2015. Les membres du conseil scientifique seront destinataires de ces fiches au début du mois de mai 2015. Pour le contrat 2012-2017 et suite à des contraintes en regard du calendrier des nominations des personnels de direction, les programmes avaient été définis avant les axes. Pour le contrat 2017-2022, l'objectif est de définir les axes en amont puis de définir les programmes, de réduire le nombre d'axes (de 5 à 4) ainsi que le nombre de programmes (de 50 à 25/30). Pour ce faire, une fois les axes définis, un appel à projet sera lancé (novembre 2015). Les propositions de projets devront remonter à l'EFR au plus tard à la fin de février 2016, pour une évaluation en conseil scientifique en mars 2016.

En ce qui concerne les publications, les rentrées enregistrées en 2014 ont été moins importantes qu'en 2013. Cette baisse n'est pas inquiétante, mais due aux fluctuations normales des ventes d'une année sur l'autre. On observe une baisse des prix de vente et une baisse des coûts d'impression (moins 60.000 euro par rapport à 2013). Ainsi cette baisse n'a pas de conséquence en termes financiers (les recettes sont pratiquement stables ; quant aux dépenses elles ont fortement baissé) du fait de la baisse des coûts de production. Le directeur des publications indique qu'il y a un équilibre à trouver dans la fixation du prix de vente des livres. Un prix trop bas apparaît comme une dévalorisation. Un prix élevé ne constitue pas toujours un frein, comme en témoigne la très bonne vente de la BEFAR de Stéphane Bourdin au prix de 150 euros (épuisée en moins d'un an). En ce qui concerne Open Édition, on constate un gain de 6.000 euros pour 2014. Ce qui indique que le système Freemium commence à obtenir des résultats significatifs contrairement aux interrogations émises initialement. Ces résultats sont encourageants mais méritent d'être étudiés de plus près. Un point plus précis sur les ventes effectuées en 2014 et une comparaison avec l'année 2013 seront faits lors du prochain conseil, en juin 2015.

André Vauchez indique que cette tendance à la baisse n'est pas propre à l'EFR. Cette tendance est générale. Le président du conseil scientifique corrobore ce propos en indiquant qu'on assiste à un recul de -20% des ventes pour l'édition en sciences humaines entre 2013 et 2014. On constate un problème au niveau de la diffusion.

La directrice de l'École française de Rome annonce la naissance du réseau de bibliothèques dénommé Urbis. La convention, signée quelques jours avant la réunion du conseil, encadre juridiquement la constitution d'un fichier commun à plusieurs instituts de recherche basés à Rome : l'Academia Belgica, l'Accademia di Danimarca, l'American Academy in Rome, la British School at Rome, le Svenska Institutet i Rom et l'École française de Rome. Cet outil, qui suppose un investissement initial assez important, est plus convivial que l'outil Urbs ou Urbs+. Les instituts adhérant au réseau Urbs ou Urbs+ seront invités à rejoindre le réseau Urbis. À l'avenir, les instituts tenteront aussi de trouver une solution aux problèmes d'espace et de stockage des livres, problème commun à de nombreuses bibliothèques étrangères basées à Rome. La responsable de la bibliothèque indique que le Centre Jean Bérard et la Villa Medici sont déjà intégrés au nouveau réseau.

Le représentant du ministère encourage la direction de l'École française de Rome à rationaliser la gestion des programmes en proposant des regroupements. Il se félicite par ailleurs de la récente création du comité des directeurs des écoles françaises à l'étranger (EFE) : dans ce contexte, l'axe méditerranéen est essentiel, et le mot d'ordre peut être rationalisation, tant au plan administratif qu'au plan scientifique.

La directrice de l'École française de Rome indique qu'à ce propos est prévue une réunion en avril 2015 entre les EFE et les UMIFRE, à l'initiative d'Olivier Tourny, chargé de recherches du CNRS mis à disposition à l'EFR, pour la construction d'un programme fédérateur autour des jeunes en Méditerranée.

Jean-Louis Ferrary note que le calendrier d'examen des fiches d'auto-évaluation est serré : transmises aux membres du conseil scientifique mi-mai 2015, les fiches seront débattues lors du conseil scientifique de juin 2015.

Sur le troisième point d'information de la directrice, plusieurs réactions des membres du conseil. Le représentant du ministère propose de s'appuyer sur le nouveau réseau Urbis pour mettre en commun les humanités numériques.

André Vauchez note que certains instituts étrangers sont absents pour le lancement de ce nouveau réseau (l'institut allemand, les trois bibliothèques universitaires italiennes à Rome). Il est répondu que l'institut allemand est en phase d'observation (un nouveau directeur vient d'être nommé) et devrait adhérer à Urbis sous peu. Quant aux bibliothèques italiennes, les ressources économiques à investir initialement ne leur permettent pas de prendre part au projet dès le départ, mais leur adhésion sera encouragée. Force est aussi de constater que pour l'instant les trois universités romaines ne font pas partie de l'Union.

La responsable de la bibliothèque indique que l'esprit du réseau Urbis est de rendre plus visibles les ressources détenues par chacun des instituts. En effet, les tutelles, différentes pour chacun, et les gestions diverses rendent difficiles l'état des lieux des ressources et savoir qui possède quoi. Ce réseau devrait rendre plus clair la détention des ressources par chacun.

3. Examen des candidatures aux postes de Membre de l'École française de Rome (année 2015/2016) : renouvellements et recrutements

Les demandes de renouvellement des membres actuellement en première et deuxième année ont toutes été validées par la commission d'admission.

Pour ce qui concerne les recrutements, sur 65 candidatures recevables, 26 personnes ont été auditionnées entre le 24 et le 26 mars. En section Antiquité, la candidature de Marie-Adeline Le Guennec a été retenue. Professeure agrégée de lettres classiques, elle a soutenu sa thèse en septembre 2014 sur « l'accueil mercantile dans l'Occident romain. Aubergistes et clients (III^e s. av. J.-C.- IV^e s. ap. J.-C.) ». Son projet de recherche porte sur « l'accueil des gens de passage dans le monde romain antique ».

En section Moyen Âge, Florent Coste a été retenu. Agrégé de lettres modernes, il a soutenu sa thèse en décembre 2013 : « Gouverner par les livres. Les *Légendes Dorées* de Jacques de Voragine, de la compilation à l'action pastorale (France-Italie, XIII^e-XV^e siècle) ». Son projet porte sur « une histoire italienne de la langue française au Moyen Âge. Usages et circulations de la langue d'oïl entre Gênes et Pise à la fin du Duecento ».

En section Époques moderne et contemporaine, Cesare Santus, doctorant, a été retenu. La soutenance de sa thèse est prévue pour septembre 2015. L'intitulé du projet de recherche est le suivant : « Le catholicisme tridentin à l'épreuve de l'Orient. Les votes des consultants du Saint-Office dans la première moitié du XVIII^e siècle : une approche comparative des questions relatives aux rites et aux sacrements provenant des territoires de mission (Empire ottoman, Perse, Éthiopie, Inde, Chine) ».

Un maître de conférences a par ailleurs été recruté : il s'agit de Marie-Claire Ferriès, affectée à l'université de Grenoble. Son projet de recherche porte sur le « Sénat romain des guerres civiles (49-28 avant J.C), composition, fonctionnement et action politique ».

La liste complémentaire est composée comme suit :

1. Ingrid Houssaye (Moyen Âge)
2. Marie Brossaert (Époques moderne et contemporaine)
3. Romain Loriol (Antiquité)
4. Bertrand Marceau (Époques moderne et contemporaine)
5. Francesca Artioli (Époques moderne et contemporaine)
6. Cécile Troadec (Moyen Âge)

Le candidat proposé par le Fonds national de la recherche luxembourgeois, Noé Wagener, n'a pas été retenu.

En guise de conclusion, la directrice de l'École française de Rome fait part de sa satisfaction de la richesse des débats tenus au cours des auditions. Les votes ont recueilli une large majorité. Elle remercie les membres de la commission d'admission.

Jean-Louis Ferrary demande quelle était la proportion des candidats selon les sections respectives. En Antiquité, 15 candidatures ont été enregistrées. En Moyen Âge, 15 dossiers, et en Époques moderne et contemporaine, 35 demandes.

Le président du conseil scientifique fait remarquer l'augmentation du nombre de candidatures émanant de candidats possédant leur doctorat depuis plusieurs années, de formation académique avancé, étant déjà en possession de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). La question est de savoir comment se positionne l'École française de Rome dans ce contexte nouveau eu égard aux recrutements à mener. L'École française de Rome n'est pas un institut d'études avancées mais reste une école, un lieu de formation. Elle s'adresse à des profils ayant obtenu leurs doctorats récemment. Les candidats plus avancés dans leur carrière de chercheurs ont été écartés pour cette raison. Ce choix a été difficile, face à l'excellence de certains d'entre eux

La directrice complète ce propos en indiquant que l'École française de Rome aura à réfléchir dans les années à venir sur son positionnement face à ce nouveau contexte et tenir compte de ces évolutions. De bons chercheurs, ayant accumulé plusieurs contrats de post-doctorat, ont une formation complète mais n'arrivent pas à se stabiliser sur le plan professionnel. L'institution se doit de favoriser la sortie des membres vers un emploi d'enseignement ou de recherche.

Le représentant du ministère indique que la réflexion doit porter sur la place du doctorat dans les formations. Une réflexion de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, et particulièrement des humanités, est à mener en commun.

Le renouvellement des membres en poste et les recrutements ainsi proposés par la commission d'admission sont approuvés à l'unanimité.

4. Poste de responsable de la bibliothèque à pourvoir au 1^{er} octobre 2015

L'actuelle responsable de la bibliothèque a souhaité ne pas renouveler son mandat et fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2015. La directrice de l'École française de Rome remercie Annie Coisy pour le travail réalisé et les changements profonds qu'elle a insufflés à la bibliothèque. Le poste a été mis au mouvement des conservateurs de bibliothèque. Vingt-quatre personnes ont posé leurs candidatures. Six personnes ont été auditionnées le 12 mars dernier. Trois candidats ont été classés. Le premier est Clément Pieyre, responsable de la bibliothèque de la Cour de cassation depuis 2011. En deuxième position a été placée Marie-Estelle Créhalet, et, en troisième, Fabienne Queyroux.

Clément Pieyre est archiviste-paléographe, ancien élève de l'ENSSIB. Il a 34 ans. Doté d'un grand enthousiasme, il possède l'expérience de la gestion d'une équipe et son passage à la Cour de cassation pourrait favoriser les projets autour de la bibliothèque Volterra.

Yves-Marie Bercé indique que Clément Pieyre est l'un de ses anciens élèves et approuve ce choix sans réserve.

5. Examen des manuscrits présentés pour publication

L'unique manuscrit présenté au conseil s'intitule : « L'épistolaire politique dans l'Europe médiévale III : Art de la lettre et lettre d'art (V^e-XV^e siècle)/ la corrispondenza epistolare politica nell'Europa medievale III : Le lettere d'arte (sec. V-XV) ».

Le manuscrit est approuvé pour publication, en format papier.

6. Présentation d'un programme de recherche

Le programme « Église(s) et schisme » entend questionner l'institution ecclésiale dans une temporalité large, de l'époque médiévale à la période contemporaine, en se concentrant les recompositions doctrinales et juridiques engendrées par les fractures et la diversité des Églises. À cette fin, il emprunte trois directions : une étude du schisme et des frontières ecclésiales (ou des Églises de frontières), une réflexion sur la théorisation de l'unité ecclésiologique et un travail sur l'autocéphalie dans les Églises slaves orientales. Celui-ci est conduit par Aurélien Girard, Benoît Schmitz, Frédéric Gabriel, Marie-Hélène Blanchet et Laurent Tatarenko.

Les rapporteurs sont Yves-Marie Bercé et André Vauchez. Les deux rapporteurs louent la grande qualité et l'intérêt du programme. M. Bercé met en lumière la notion d'ecclésiologie (le discours que l'Église tient sur son unité et son universalité dans ses rapports avec le pouvoir politique et avec l'État). Ce rapport pourrait être dual, entre symbiose et concurrence. André Vauchez regrette à ce propos que le titre du programme ne rende pas suffisamment compte de l'envergure et de l'apport de ces recherches. Il engage à poursuivre l'étude de la relation entre schisme et hérésie et son évolution à l'époque contemporaine. Le directeur des études pour les Époques moderne et contemporaine souligne que le programme a su évoluer et se déployer au fur et à mesure des rencontres, en intégrant notamment les travaux de M. Laurent Tatarenko, membre de deuxième année.

La directrice de l'École française de Rome remercie les rapporteurs pour leurs éclairages et leurs expertises. Elle indique que ce programme emblématique, conduit par d'anciens membres, a en effet su s'ouvrir aux membres nouvellement recrutés. Elle remercie par ailleurs les directeurs des études pour leurs capacités à rechercher des partenariats.

La prochaine rencontre prévue au titre du programme se tiendra à Reims en décembre 2015.

7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Les conventions sont approuvées à l'unanimité. La directrice fait remarquer l'augmentation notable de l'accueil de stagiaires, qui témoigne de l'ouverture de l'institution et renforce son rôle dans la formation des jeunes.

8. Questions diverses

Paolo Cammarosano manifeste son contentement eu égard à l'approbation par le conseil scientifique de la publication de l'ouvrage « L'épistolaire politique dans l'Europe médiévale III : Art de la lettre et lettre d'art (V^e-XV^e siècle)/ la corrispondenza epistolare politica nell'Europa medievale III : Le lettere d'arte (sec. V-XV) ». Le président du conseil scientifique demande si ces volumes en coédition peuvent être placés sur OpenEdition. Le directeur des publications répond par l'affirmative si les deux coéditeurs sont d'accord.

Le représentant des membres intervient afin de connaître le nom de la personne nommée sur le poste de chargé de recherche mis à disposition du CNRS auprès de l'EFR (dit de « quatrième année »). La directrice de l'EFR indique qu'elle a fait part au CNRS du classement de l'École mais que la nomination revient à l'INSHS. Élisabeth Nicoud a été proposée, suivie de Pierre Thévenin. La directrice de l'EFR indique toutefois qu'Élisabeth Nicoud a postulé auprès du CNRS pour un poste définitif et que le résultat des nominations n'est à ce jour pas encore connu.

Le représentant des membres revient sur le point qui a été évoqué sur le positionnement de l'EFR dans le nouveau paysage de la recherche. A-t-elle vocation à devenir un institut d'études avancées ou bien reste-t-elle une école, un lieu de formation post-doctoral ? Est évoquée la question de l'« âge scientifique » : combien de temps après la thèse un chercheur est-il considéré en formation post-doctorat, et que faire des chercheurs plus avancés dans l'âge, qui sont de très haut niveau mais qui trouvent des difficultés à se stabiliser ?

Le président du conseil scientifique résume le débat en confirmant que l'EFR a une vocation de formation. Les membres nommés pour la rentrée 2015 confirment la politique de recrutement de l'EFR, vers des profils jeunes dans la recherche. Le débat dépasse le strict cadre de l'EFR car le problème est commun en Europe, laquelle, de par les dispositifs prévus, offre de nombreuses occasions d'obtenir des financements de recherche, mais ne réussit pas à stabiliser et intégrer ces chercheurs.

Patrick Gilli indique que, si un emploi n'est pas trouvé dans les 3 années qui suivent l'obtention de la thèse, les chances de stabilisation s'amenuisent.

Jean-Louis Ferrary indique que la préparation du contrat quinquennal sera l'occasion de faire le point sur les activités des membres. Il ne faut toutefois pas perdre de vue l'intérêt de l'établissement.

Le représentant du ministère fait par ailleurs part des possibilités pour les membres passant par l'EFR de suivre une carrière autre qu'académique, par exemple la haute fonction publique. Cette affirmation est nuancée par Manuel Royo qui indique que les corps de la haute fonction publique sont fermés et que les passerelles sont étroites.

André Vauchez fait écho à l'affirmation du représentant du ministère en indiquant que les profils non universitaires ne sont pas totalement inconnus des EFE. Plusieurs anciens membres de l'EFR sont conservateurs de musées ou de bibliothèques, et le président du musée du Louvre est un ancien élève de l'École française d'Athènes.

La séance est close à 12h45.